

Accusé de réception en préfecture 062-216205708-20230126-DELIB20230116-DE Date de télétransmission : 27/01/2023 Date de réception préfecture : 27/01/2023

Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de Membres présents :	27 à 18h00 - 28 à 18h08
Nombre de Membres excusés :	5 à 18h00 - 4 à 18h08
Nombre de Membres absents :	1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2023

Le mercredi 25 janvier 2023 à 18h00 – Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents :

De la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique » :

MM. Bernard BAUDE, Olivier LELIEUX, Marianne LENNE, Laurent DUCAMP, Latifa AÏT ABDERRAFII à compter de 18h08, Fabrice PLANQUE, Ludivine HENNEAU-PLOUVIER, Jérôme FLEURANT, Céline CAVIGNAUX, Pierre BOUFFLERS, Jeanine BALCEREK, Roger JANKOWSKI, Dominique MICHAUX, Adeline SERVILLE, José PRINGARBE, Belinda MERCIER, Joël CHOQUET, Christophe LAOUR, David KRZYZELEWSKI, Marie MALIGNO-CODISPOTI, Patricia PINGUET, Fatima AKNANAYE, Pascale HUNET, Abdel Nasser NAGI.

De la liste « Rassemblement National »:

MM. Laurent DASSONVILLE, Nathalie PIJANOWSKI, Thomas LAOUR.

Sans liste:

Mme Etiennette DEVOYE.

Étaient absents excusés :

<u>De la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique » :</u> MM. Latifa AÏT ABDERRAFII donne pouvoir à Marianne LENNE *jusqu'à 18h08*, Maxime LEPOIVRE donne pouvoir à Laurent DUCAMP, Nancy BODESCOT donne pouvoir à Jérôme FLEURANT, Julie CARON donne pouvoir à Fabrice PLANQUE, Salem L'AABD donne pouvoir à Ludivine HENNEAU-PLOUVIER

Etait absent:

De la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique » : M. Abdelhallim NACER

Président : Bernard BAUDE

Désignation du secrétaire de séance selon l'article. L. 2121-15 du CGCT : Céline CAVIGNAUX.

BB/CABINET DU MAIRE

2023-03-16. MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI EXPRIME SES INQUIETUDES QUANT AUX CONSEQUENCES DE L'INFLATION SUR SES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET REQUIERT L'ENGAGEMENT DE MESURES GOUVERNEMENTALES DE REPONSE A LA CRISE

Monsieur le Maire expose que les coûts de fonctionnement supportés par la collectivité connaissent une hausse importante qui compromet gravement l'équilibre de son budget et ses capacités d'investissement.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire

DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS - ARRONDISSEMENT DE LENS - CANTONS AVION-ROUVROY

Tél: 03 21 69 92 92 • Fax: 03 21 40 08 96 http://www.mairie-mericourt.fr • E-mail: contact@mairie-mericourt.fr

Accusé de réception en préfecture 062-216205708-20230126-DELIB20230116-DE Date de télétransmission : 27/01/2023 Date de réception préfecture : 27/01/2023

Il relève notamment :

- Une augmentation de 3.5% du point d'indice, mesure attendue et nécessaire pour les agents publics, qui ajoute une charge supplémentaire d'environ 300 000 euros pour la collectivité,
- Une augmentation significative du prix des denrées alimentaires qui induit une hausse majeure du coût de fonctionnement de notre restauration scolaire et celle de la Résidence Autonomie Henri Hotte,
- Une facture d'électricité qui serait multipliée par 3.5 pour les bâtiments et par 1.5 pour l'éclairage public (selon estimation prévisionnelle de la FDE 62) soit une augmentation de 650 000 euros.

Si des dispositifs transitoires de compensation ont été mis en place par l'Etat au titre de l'année 2022 via l'« amortisseur électricité » et le « dispositif inflation », Monsieur le Maire constate que ceux-ci sont loin de compenser les surcoûts supportés par la collectivité du fait de l'inflation.

Il précise que pour l'année en cours et celles à venir, le Gouvernement ne s'est engagé aucunement pour venir soutenir sérieusement et massivement l'action des collectivités territoriales.

Cette situation est de nature à compromettre gravement les capacités d'investissement des collectivités comme Méricourt ayant des capacités limitées au détriment des services offerts à la population et des commandes publiques qui génèrent une activité si importante pour le monde économique local.

Il insiste également sur la participation de la Commune aux activités scolaires qui dépendent de l'Etat et la nécessité impérative que le Gouvernement prenne en charge la totalité des dépenses supportées par les Villes du fait de l'organisation du temps scolaire (électricité, chauffage, ...)

Monsieur le Maire exprime également son inquiétude pour la survie des petites et moyennes entreprises et du monde de l'artisanat qui ne s'en sortent plus du fait de l'augmentation des dépenses courantes. Cette situation risque de tuer notre patrimoine commercial de proximité et le savoir-faire français traditionnel au profit de grands groupes ou de chaines industrielles.

Considérant ce qui précède,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son Président et en avoir délibéré, procède au vote,

Les 3 élus de la liste « Rassemblement National » ne prennent pas part au vote.

- ⇒ 28 voix « pour » de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ 1 voix « pour » de la Conseillère municipale non inscrite

Accusé de réception en préfecture 062-216205708-20230126-DELIB20230116-DE Date de télétransmission : 27/01/2023 Date de réception préfecture : 27/01/2023

Décide :

- De demander aux autorités publiques nationales :
- De compenser intégralement l'augmentation des dépenses exorbitantes supportées par les collectivités publiques, par exemple, en indexant les dotations de l'Etat sur l'inflation,
- De créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant à 15% maximum l'augmentation du prix d'achat de l'électricité pour les collectivités territoriales et les opérateurs économiques ne pouvant absorber les hausses facturées,
- De prendre toute mesure d'aide aux collectivités, petites et moyennes entreprises, particuliers pour supporter « quoi qu'il en coûte » cette situation d'inflation exceptionnelle,
 - D'exprimer son total accord et soutien avec les termes de la motion proposée par l'association des Maires de France qui exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente motion à l'attention de Monsieur le Préfet de Département, de Monsieur le Ministre de l'Economie et de Madame la Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales.
 - De souhaiter que l'Etat s'engage sans attendre à la construction d'un service public national de l'énergie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

Fait à Méricourt, le 26 janvier 2023

Le Maire,

Bernard BAUDE.